

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Editeur,
W. H. ROWEN, Imprimeur.

PROPRIETAIRES.

{ No. 2, Rue Grant, St. Roch.
{ No. 7, Rue des Prairies, St. Roch.

CONDITIONS.

Ce Journal se publie chaque JENDI au No. 2, Rue Grant, St. Roch, près de la Rue St. Valier. Le prix en est de quatre sous par exemplaire. — On peut avoir le Journal à domicile moyennant un abonnement de quinze sous par mois payable d'avance. Pour le recevoir à la campagne il faut payer au moins quatre mois d'avance.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux. Toutes communications seront reçues, franches de port au Bureau ou chez les Agents en Ville.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez M. E. SINGRAS, marché de la Haute-Ville, et chez M. ANT. MATTE, Basse-Ville.

AGENTS.

Montreal. — chez M. J. DAVILIERAY, Rue Notre-Dame, et on reçoit des souscriptions chez Mr. IGNACE BOUCHER, Rue Ste. Thérèse.

Trois Rivières. — chez Ph. J. LASSISERAY, Et. en Méd. Les personnes qui désireraient se charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes, sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 2.

Quebec, 27 Juillet, 1840.

No. 32.

MELANGES.

LE DIABLE D'ANNECY.

Hier, j'étais à Chambéry; c'était jour de marché. A midi, je vis la foule se porter vers le sénat, et par un sentiment de curiosité auquel on obéit sans trop se rendre compte, je me laissai emporter par les fiots de peuple qui affluaient vers ce lieu. Entraîné jusque sous les portiques du sénat, mon premier sentiment fut la crainte de voir s'écraser sur moi ce vieux couvent lezardé où l'on a relégué la justice. Heureusement ce vieil édifice est caché dans un endroit peu fréquenté; il faisait un contraste trop frappant avec le reste de la ville, qui a l'air tout endimanché et mis à neuf. Si l'on tarde d'abandonner ce lieu, il pourrait bien arriver que le roi se vît tout-à-coup dans la nécessité de faire un sénat et d'autres sénateurs; mais ce n'est pas notre affaire. Je voulais savoir pourtant ce que j'étais venu faire là. J'interroge ceux qui m'entourent; ils n'en savent pas plus que moi. Je m'adresse à une femme qui regardait le toit de l'édifice avec un air effré.

— Ma bonne femme, lui dis-je, qu'est-ce donc qu'on est venu voir ici ?

— Monsieur, c'est le diable !..

— Le diable !..

— Oui, monsieur, le diable d'Annecy !..

— Mais... comment le diable d'Annecy viendrait-il ici ?

— Monsieur, je ne connais pas le chemin du diable ; mais je pense qu'il doit passer par les toits !..

Elle n'en savait pas davantage.

Au-dessus d'une fenêtre qui est à l'entrée des portiques, je vis écrit ; N... huissier au sénat ; je m'approchai, et m'adressant à l'huissier :

— Monsieur, lui dis-je, sauriez-vous me dire pourquoi nous sommes ici ?..

— Je pense, monsieur, que c'est pour voir le diable d'Annecy.

— On dit que le diable s'est fait arrêter dans cette dernière ville ?..

— Le bruit s'est répandu que le sénat l'avait cité à comparaître aujourd'hui, et la foule s'est portée ici pour le voir passer...

— Mais dites-moi donc ce que c'est que le diable d'Annecy ?

— Oh ! répondit l'huissier avec un air de surprise, je pensais que vous saviez son histoire ; on ne parle que de cela dans la ville. Du reste, la voici en peu de mots :

« Un mari et sa femme vivaient seuls dans une petite maison des environs d'Annecy. Tous deux étaient d'un âge avancé, et, ce qui n'arrive guère, ce ménage n'avait jamais connu que la paix. Une certaine économie avait fait régner l'aisance dans la chaumière.

« Le mari tombe malade, fait son testament, se confesse et meurt. Quoique héritière, la pauvre veuve était bien triste. L'enterrement était fait ; pour la première fois elle allait passer la nuit toute seule dans la chaumière. Il était onze heures du soir qu'elle ne pensait point à se coucher. Assise près de son petit feu, elle pria pour l'âme de son mari. Elle avait déjà fait deux ou trois fois le tour de son chapelet, quand elle entend du bruit. Son premier mouvement est de prendre la petite lampe de métal jaune qui pend à la cheminée et de regarder derrière la porte et sous le lit. Rien ne parait ; elle repose la lampe et commence un *De profundis*. Il n'était pas fini que le bruit devient plus fort et semble sortir de la cheminée. La pauvre vieille est transie de peur quand elle voit deux grandes jambes noires, garnies de plumes et de poil, descendre et se poser de chaque côté du feu. Le monstre se complète bientôt par des griffes et une tête surmontée de grandes cornes recourbées comme celles d'un bélier. Le museau est d'un rouge ardent qui semble lancer de la flamme d'enfer. Etendant le bras vers le lit qui portait le mort peu d'heures auparavant, le monstre se pose vis-à-vis de la malheureuse veuve qui n'a plus la force de crier ni celle de fuir ; il prononce ces mots d'une voix grêle qui ressemble plus à celle d'un bouc qu'à celle des humains.

— « Ecoutez, je suis le premier né de l'enfer, le chef des diables ; je ne puis pas toujours y faire entrer, mais je puis en faire sortir qui je veux. Hier, Antoine, ton mari a été condamné à vivre avec nous. Il veut se racheter et m'a dit de venir pour cela te demander 3,000 fr. qu'il a laissés dans le coffre. Donne-les !..

— « Ils y sont, dit la veuve, prenez-les, prenez tout... Mon pauvre Antoine !..

Ce fut bientôt fait ; mais le diable n'était pas content. Il dit :

— Antoine m'a dit que vous aviez encore 1,500 fr. mis en dépôt chez le notaire : il me les faut ! Dans trois jours je reviendrai les prendre, seront-ils prêts ?

— « Oui, dit la vieille.

— « Eh ! bien, je reviendrai, et si tu dis un seul mot de la visite que l'a faite le premier né de l'enfer, tu viendras avec moi prendre la place de ton mari... »

Il disparut et la pauvre veuve interdite ne reprit l'usage de ses sens que pour souffrir et prier.

Le lendemain, les voisins qui vinrent la voir la trouvèrent dans un état de désespoir qui les effraya ; ils furent avertir le curé, qui ne tarda pas à la visiter. Elle ne répondait aux consolations qu'il lui donnait que par des pleurs et un silence mystérieux, qui lui firent deviner qu'un chagrin nouveau était venu se joindre à la perte de son mari. Il fit si bien qu'il parvint à connaître tous les détails de l'affreuse visite qu'avait eue la pauvre veuve et de celle qui devait suivre.

« Quant à la seconde visite, dit-il à la bonne femme, ne vous en inquiétez point. Je viendrai avec deux amis pour vous aider à la recevoir ; j'ai de l'eau bénite qui dompte le diable, n'en ayez pas peur ; mais surtout ne dites rien à personne. »

Au jour dit, M. le curé vint dans la chambre avec ses deux amis. Il était nuit quand ils entrèrent. Ils se cachèrent dans la petite chambre qui est derrière la cheminée, et dirent à la veuve de rester à sa place ordinaire. A l'heure convenue un bruit se fit le long du canal de la cheminée et le Diable parut ; la pauvre vieille, qui n'était pas entièrement rassurée par l'eau bénite du curé, eut besoin de tout son courage pour rester en place comme on le lui avait ordonné. Quand le Diable lui demanda la somme promise, elle lui dit d'aller la prendre de l'autre côté. Le Diable prit la petite lampe, ouvrit la porte, et tomba entre les mains des deux amis du curé, qui n'étaient rien moins que deux carabiniers royaux, assez habitués à pincer des diables de cette espèce.

On attendit le jour, et au lieu de renvoyer le Diable en enfer, on le conduisit dans les prisons d'Annecy, au milieu de la foule qui l'accompagnait de grandes huées.

Voilà, monsieur, l'histoire du diable d'Annecy. Il n'était pas encore démasqué qu'on le reconnut ; c'est le compère et l'ami du défunt : celui-ci étant à son lit de mort l'avait fait appeler pour lui recommander sa femme.

« Ayez soin d'elle, disait-il ; elle sera seule, elle aura besoin de vos conseils. Je lui laisse trois mille livres qui sont là, et 1,500 fr. qui sont chez un ami ; elle aura besoin de vous pour soigner sa petite fortune. — Le compère promit tout, et l'on voit qu'il ne tenait pas mal sa parole. Ceci nous apprend au moins qu'il n'est pas toujours prudent pour un mari moribond de trop recommander sa femme à un compère.

L'huissier ajouta : je viens de vous faire la version du jour ; il est bien probable que demain les circonstances du récit seront changées mais il paraît que le fond est véritable.

Sans plus attendre le diable que tout le monde voulait voir, je m'en allai en perçant avec peine la foule qui remplissait toutes les rues qui aboutissent au sénat et aux prisons.

Telle est l'histoire du diable d'Annecy. Nos lecteurs diront peut-être que c'est une histoire qui ne vaut pas le diable.

LE FANTASQUE,

QUÉBEC, 27 JUILLET, 1840.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Britannia* et l'*Unicorn* se sont essouffés pour nous apporter l'éternelle nouvelle que le bill d'Union n'est pas encore passé et que si des personnes pensent qu'il ne passera pas d'autres s'imaginent qu'il passera. Ceux qui vivront encore une cinquantaine d'années en sauront peut-être un peu plus long que nous là-dessus.

L'évènement qu'on dit le plus remarquable est que la reine a failli devenir la victime du plomb d'un assassin. La voilà qui n'enviera plus rien à Louis Philippe ; elle ne lui ressemble pas peu sous le point de vue de la clémence royale, mais elle va bien vite avoir de grands points de ressemblance avec lui par le pistolet. Du reste on dit que le jeune scélérat qui a voulu attenter à ses jours est une espèce de fou. Cela s'explique.

Quant à moi ce que je vois de plus important pour l'avenir du Canada c'est la nouvelle de la destitution de monsieur Kosrew-Pacha, premier ministre du Grand-Sultan.

Comme ce fonctionnaire est démis comme inhabile à gouverner, comme anti-national, anti-populaire et comme traître, je lui ai immédiatement écrit de venir en toute hâte à Québec où il ne peut manquer d'obtenir une bonne place dans notre administration. Si par hasard elles étaient toutes prises à son arrivée, il en est une qu'on pourrait créer justement pour lui : celle de premier eunuque du sérail de monsieur Poulet Thompson.

BOITE DE PANDORE.

[Un inconnu nous envoie la folie suivante, que nous insérons vaille que vaille.]
A MON AMI BAPTISTE.

MON OPINION SUR L'UNION ET SUR LES TAXES.

Air :—Ros' l'intention de la présente

Sais-tu qu'la loi, c'est bien aimable,
Quand ça s'fait vite et sans façon ?
Gnia rien qui soit si variable !
Tu l'endors riche et vieux garçon,
Mais l'matin... crac ! t'a-z-un' jeun' femme
Et puis des dett' bien plus qu'tu n'vaux.
T'as beau crier, jurer ton âme,
C'qu'est fait est fait : ronge ton os !

Tandis qu'tu pleur' sur ton mariage,
 Quicns ! v'la qu'on t'homme-z un conseil
 Afin d'mieux régler ton ménage,
 J'nai jamais vu rien de pareil !
 Tu pale en gros tant pour la fête,
 Puis en détail pour le violon,
 Et d'réclamer si t'es si bête,
 Vite on te met dans la prison.

Puis on t'cottez' par ordonnance
 D'abord cinq par cent pour les chemins,
 Six pour monsieur et sa potence,
 Et trois d'impôt sur tes gamins ;
 Ajoute encôr six pour les braves,
 Les fous et les enfans trouvés,
 Ce sont des intérêts bien graves
 Pour nos seigneurs les allidés.

Mais j'crois qu'enfin si t'es bien sage,
 Nos bons amis en feront tant
 Qu'on t'accord'ra l'gran-t-avantage
 D'en être quitte à cent par cent ;
 Chez ces messieurs c'nest qu'une obole ;
 Tu n'connais pas toi leur secret ;
 On n'donne rien sur c'que l'on vole,
 Et v'la comment on se refait.

Moi c'qui m'réjouit fort dans c'te chose
 C'est que j'serons tout d'hon-z-égaux
 Nous don'rons tout just' la men' dose,
 Excepté l'z Anglés des bureaux.
 On nous prendra chacun le nôtre,
 Moi qui n'ai rien, j'ai du bonheur,
 Un rien-z-en vaut tout juste un autre,
 Ma foi j's'rai rich' comme un Seigneur !

[La communication suivante ayant été égarée pendant quelques jours n'a point pu paraître en son teins.]

Mr. l'Éditeur,

Daignez insérer dans votre feuille l'écrit suivant, qui fera voir de quelle manière notre gouverneur entend appliquer cette admirable justice égale dont il nous a fait fête à son arrivée parmi nous ! Je ne ferai que raconter, les faits parleront assez d'eux-mêmes.

Vers le commencement d'Avril dernier, plusieurs personnes d'une paroisse qui n'est pas loin du comté de Berthier, croyant avoir à se plaindre de la manière dont le Greffier de la Cour des Requêtes d'un certain comté remplissait les devoirs de sa charge, envoyèrent à Sir Poulett leurs affidavits constatant leurs plaintes plus ou moins graves contre cet officiel public et demandant justice. — Après environ un mois de vaine attente, ils écrivirent de nouveau pour demander une réponse à leur première lettre et l'institution d'une Cour d'Enquêtes pour décider de leurs plaintes. — Enfin son Excellence leur répondit le 11 Mai : que si sa réponse s'était fait attendre, la raison en était, qu'il avait fallu communiquer les plaintes à l'accusé afin qu'il se justifiait ; que ce Greffier

fier avait répondu à ces plaintes en réfutant *bravement* sous serment, tout le contenu de plaintes faites sous serment, et en envoyant au gouvernement un certificat signé de plusieurs notables du comté. (Il est bon de remarquer ici que la grande capacité de l'écrivain l'avait engagé à le faire formuler par un Instituteur de sa paroisse!) Enfin Sir Poulett informait les plaignants qu'après ces démarches prises, il ne croyait pas devoir prendre connaissance des affaires de l'accusé. En recevant une réponse aussi satisfaisante, les plaignants croient devoir informer son Excellence qu'ils se verraient forcés d'amener la question devant une Cour de justice si une Cour d'Enquêtes leur était refusée; exposant cependant, qu'ils espéraient en la justice du gouvernement l'instillation d'une Cour d'Enquêtes comme étant le seul moyen de rectifier les faits; et ils concluaient en envoyant une autre déposition, accusant ce Greffier d'extorsion dans l'exercice de ses devoirs. — A cela son Excellence répondit le 29 Mai, en refusant absolument une Enquête, et disant qu'il ne voyait dans la dernière plainte aucune raison qui dût l'induire à obtempérer au désir des plaignants, à qui il était loisible d'adopter tels procédés qu'il pourrait leur convenir; voulant leur faire entendre qu'il leur serait inutile de mettre en cause un officier public prévaricateur, puisqu'il le Poulet voulait bien le prendre sous ses ailes; — en sorte que cet intègre Greffier a toujours continué à remplir son emploi, *clopin clapant*, en toute sécurité, et que le tout est demeuré *in statu quo*.

On me dit que la Cour des Requêtes est abolie et qu'un nouveau bill lui succède. Je n'ai qu'une grâce bon dieu! à demander à notre bon gouverneur. C'est de nous donner un Greffier qui sache écrire un peu plus que son nom!

UN INTERRESSÉ.

B.....r, 9 Juillet, 1845.

[Nous insérons avec avec plaisir la réclamation suivante que nous adresse Mr. L. G. Duval. Tout ce que nous pouvons dire pour notre justification c'est que la communication ainsi que la lettre subséquente qui en demandait la suppression portaient toutes deux la signature de L. G. Duval. Nous en avons transmis une à ce monsieur afin de le mettre sur la voie de l'auteur de ces contrefaçons.]

Trois-Rivières, 16 Juillet, 1845.

Monsr.

Comme plusieurs personnes des Trois-Rivières sont dans la fausse impression que c'est moi que vous avez voulu désigner par les lettres L. G. D. dans votre dernier numéro. Je vous autorise maintenant à déclarer que je ne suis pas l'auteur de la communication qui vous a été écrite sur l'*Auto-dafé* des Trois-Rivières. Si la signature au bas de la communication est Louis Gonz Duval, je déclare que c'est sans mon consentement et par malice qu'on l'a prise, ce que suis prêt à prouver, même par affidavit, si vous l'exigez, pour votre satisfaction. Quant à la seconde lettre, l'auteur de la communication, en proie probablement à des remords, ayant craint qu'une communication qui n'était pas la mienne ne me compromît, a pu vous écrire de ne pas l'insérer.

Votrè serviteur,

LOUIS GONZ. DUVAL.

AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES.

Il paraît à peu près certain que le siège du gouvernement de la province des provinces unies, quand elles seront unies, si elles sont unies, sera transporté tout de bon à Montréal. Or dans le présent petit article je veux démontrer à tous les yeux, même aux plus Québécois, que la politique bien arrêtée (et après tout pas si bête) du gouvernement est de récompenser les méchants et de punir les bons afin d'être tout juste en opposition avec les lois du royaume des cieux, où les pauvres d'esprit seuls auront des places réservées. C'est le seul moyen qu'a su découvrir l'administration de prouver qu'elle prétendait à sa dose d'esprit. Je disais donc que je voulais prouver qu'on voulait punir les innocents (*innocents!* c'est ma foi bien le mot!) afin de mieux récompenser les cou-

pables : mais si je ne faisais que dire cela, l'on ne devrait pas m'en avoir d'obligation si de plus je ne suggérais un remède d'autant plus efficace que l'expérience nous prouve qu'il a réussi au-delà du désir de ceux qui en firent l'essai :

Qu'a-t-on fait en Canada?—Les choses les plus ébourifantes ! exemple :—Le Bas-Canada, à l'exception d'une très-très-petite portion de sa population, s'est tenu aveuglément tranquille. Québec surtout s'est montré d'une bénignité plus que proverbiale. Qu'en est-il survenu ? Montréal qui est un foyer de rébellion à deux tranchants ; Montréal où les anglais menacent de se rebeller si l'on ne pend pas les Canadiens qui, à leur tour, se rebellent si on n'arrête pas la langue des anglais ; Montréal, disons-nous, cette charmante petite ville qui fut toujours la plus grosse épine au pied des gouverneurs, se pavane, se carre aujourd'hui sous le poids des honneurs et des décorations, et va voir briller en son sein tout ce que le pays a d'illustre en fait de gouvernants. Quel affreux contraste Québec n'offre-t-il pas au milieu d'un semblable état de choses ? Québec, où, durant la tourmente révolutionnaire, l'on se tint tranquille comme des petits Saints Jans de cre, où l'on se coucha de bonne heure comme des bons petits enfans qui ont peur des loups et des revenants, où l'on n'aurait pas osé seulement écraser une punaise ni un homme de police, Québec se morfond et ronge son frein à défaut de pain. Québec est vilipendé par des bandes de policiers, claquemuré par de braves militaires qui, de peur sans doute que les rats de la basse-ville et des faubourgs, affamés par suite de la stagnation des affaires, ne viennent prendre la citadelle d'assaut pour ronger leur vieilles bottes ou leurs chemises neuves, serment régulièrement les portes, garnissent nos fortifications de sentinelles comme s'ils voulaient encore en faire échapper quelques Dodge et Theller. Les fermiers de nos environs qui se sont desséchés les pommons à crier hurra pour la reine ! et à blâmer hautement les rebelles, eux qui ont même aidé les convois de troupes, fêté les officiers, peuvent à peine vendre leur denrées vu que les princes de la gastronomie, c'est-à-dire nos administrateurs grands et petits, rouges et noirs se sont transportés vers notre coquine et rebelle de sœur rivale. Les cultivateurs des environs de Montréal, eux qu'on prétend si entachés de déloyauté s'engraissent sur leurs fermes, du moins ceux ne les ont pas perdues par le pillage et l'incendie. Ils vendent leurs produits à qui mieux mieux et rient tout bas, sous leur tuque, de l'utilité d'une rébellion.

Ce n'est pas seulement dans la province inférieure qu'on s'est ingéré de jouer des drôles de farces ; le Haut-Canada nous offre des exemples encore plus frappans de passe-passe politique et des bienfaits d'une rébellion. Le Haut-Canada, composé en grande partie de Yankees *sympathiseurs* et d'Anglais radicaux, avait jusqu'au cœur la gangrène de la révolte ; mais avant de se mettre en guerre ouverte avec la mère-patrie, il eut le bon esprit de s'endetter énormément envers elle afin d'en être mieux traité en cas de non-réussite. Les gail-lards avaient calculé juste : on ne leur enleva point leur constitution, au contraire ; et aujourd'hui, l'on veut leur donner le Bas-Canada à plumer afin de les indemniser des pertes qu'ils peuvent avoir faite dans les divers achats d'armes, de poudre et de munitions de bouche au moyen desquelles ils devaient tourner le dos, gâls avaient pu, à ce brave John Bull. Voilà ce qui s'est fait. Voici par compensation le petit remède que je propose pour sortir de cet embarrassant labyrinthe :—

Je suggère donc à l'excellent public de Québec l'idée de convoquer, pour le 32 du prochain mois sur les Plaines d'Abraham, une grandissime assemblée génc-

rale des citoyens et citoyennes de tous les partis, afin de prendre en considération l'urgence de trouver les moyens, non pas de se révolter soi-même, vu que cela entraîne ou expose à des inconvénients tout-à-fait désagréables, mais d'inviter quelque bonne paroisse du voisinage à s'insurger complaisamment, à se faire un tant soit peu massacrer, à se faire un petit brin piller, à se faire légèrement incendier ; cela nous ramènerait peut-être non-seulement les officiers du gouvernement dont nous nous embarrassons fort peu, mais les écus qu'ils dépensent qui étaient tout particulièrement ceux qui les reçoivent. Je prie bien tous les partis de donner une attention sérieuse à mon conseil qui n'est pas aussi inepte qu'on le pourrait croire au premier abord. Ce moyen a réussi dans le Haut-Canada ; il a réussi à Montréal, je ne vois pas ce qui pourrait l'empêcher d'avoir le même succès à Québec. En attendant je conjure mes amis de n'en parler à personne afin de surprendre l'ennemi.

Parlons bas

Parlons bas

J'aperçois monsieur Judas.

Sir James Macdonell est un fameux guerrier qui ne perd jamais de bataille. Ce n'est pas étonnant, il se porte toujours en masse sur l'ennemi.

SINGULIER AVIS A PROPOS D'UN COMBAT SINGULIER.

On nous raconte qu'il y a quelques soirs, dans le faubourg St. Jean, deux hommes de police, dont par malheur on n'a pu voir les numéros en conséquence de l'obscurité, se sont battus à outrance et en combat singulier. Ce ne pouvait cependant pas être pour une affaire d'honneur. Peu importe. Toujours est-il vrai que les spectateurs, voyant la façon délibérée avec laquelle nos deux champions s'étrillaient, eurent pendant quelques instans l'espérance de voir se réaliser l'histoire de ces deux loups gascons qui se battirent de si grand cœur qu'il ne resta que leurs deux queues sur le champ de bataille. Les hommes de police s'entre-dévoraient si bien qu'on était prêt à croire qu'il ne resterait d'eux que leurs bâtons. Quelques âmes horriblement charitables eurent la simplicité de vouloir arrêter ce carnage et menacèrent les deux estafiers d'aller chercher d'autres pour les arrêter s'ils continuaient. Chose étonnante qui n'étonne personne, les deux combattants interrompirent leur lutte à ces mots et menacèrent à leur tour d'emmener en prison les spectateurs eux-mêmes s'ils ne se dispersaient ! Chacun écouta cet avis amical ne voulant rien avoir à démêler avec des hommes de police ; car, comme dit le proverbe italien : *qui se couche avec les chiens, se lève avec les puces*. Nous conseillons à tout individu qui pourrait dorénavant être témoin d'un combat d'hommes de police, de n'en faire ni une ni deux, de les empôigner immédiatement avec des pincettes et à bras-tendu, (précaution qui n'est pas inutile !) de les conduire aux cachots et de les poursuivre en vertu de la loi qui défend les combats d'animaux.

On dit généralement que si l'Union n'a pas lieu le Poulet prendra son vol vers l'Angleterre ; ce sera un terrible coup pour cet oiseau-là qui eût tant aimé à voler encore long-tems en Canada. Après tout il ne faut pas trop nous en rejouir, car pour nous punir d'avoir fermé la porte au nez de cet avare on pourrait bien nous envoyer quelque nouveau Durham qui ferait voler nos écus par les fenestres.

Nous ne recevons plus la *Canadienne*. Nous sommes un peu soulagés !